



JOURN@L FOOT

N°425 DU JEUDI 20 JUIN 2019

LA SEMAINE EN BREF...

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU DISTRICT

Vendredi 21 juin 2019 à 19h45
à MARGENCEL (74200)
Salle Polyvalente (derrière la Mairie)

Un **PV spécial AG** est en ligne sur le site du District, vous y trouverez les rapports de Commissions, la présentation de la commune et du Club de Margencel ainsi que le budget prévisionnel du District.

SOMMAIRE

SÉCRÉT. GÉNÉRAL P1

REGLEMENTS P3

DISCIPLINE P5

SPORTIVE P6

STATUT DE L'ARBITRAGE P7

TECHNIQUE P10

COUPES P11

FORMATION P12

PREVENTION P13

• DATES A RETENIR

- Vendredi 21 Juin 2019 : AG été du District à Margencel
- Jeudi 4 Juillet 2019 : Soirée des Récompenses à Ville la Grand (Salle du Savoy)

• NOTE AUX TRESORIERES

Liste des Clubs non à jour avec le relevé n°3 :

ARTHAZ SPORT - BONNEVILLE CA - CBF 74 - CONCORDIA BELLEGARDE - FUTSAL LAC ANNECY - GPT OLYMPIQUE DU BAS CHABLAIS - GPT AVANT PAYS SAVOYARD - GPT FOOT ALBANAIS - GPT VIRY VUACHE - LEMAN PRESQU'ILE - ODYSSE FUTSAL - THONON UCT - THYEZ ES

• TOURNOIS

Les autorisations sont accordées sous réserve de ne pas perturber le championnat ou toutes autres compétitions officielles (Plateau). Prière de se référer aux articles 126, 176, 177 des Règlements Généraux.

Nous demandons aux clubs de bien vouloir compléter le formulaire de « **Demande d'homologation de tournoi** » disponible sur le site du District (Rubrique Documents > Fiches et Formulaires > Docs Clubs), seul ce document permet d'obtenir l'**avis favorable**.

TOURNOIS INTERNATIONAUX :

- Les clubs organisant ces tournois doivent en faire la demande directement auprès de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football, en téléchargeant le « Formulaire de déclaration d'un tournoi amical international » sur le site de la Ligue (Rubriques : A télécharger > Formulaires divers > Organisation Tournois).
- Les clubs désirant participer à un tournoi international à l'étranger, doivent demander une autorisation de participation à la Ligue Auvergne Rhône-Alpes.
- Les demandes de tournois amicaux internationaux doivent impérativement parvenir à la F.F.F. 3 mois avant leur date de déroulement, afin que la FIFA puisse préalablement donner son accord.

• MEDAILLES DE DISTRICT

AS LAC BLEU – 30^{EME} ANNIVERSAIRE

Médaille d'OR : BAUDEVIN Yves - CARTIER Michel - GAYET Jean-François

CSL PERRIGNIER – 50^{EME} ANNIVERSAIRE

Médaille de BRONZE : BURDINAT Cyrille - DONATI Patrick - EL MOUSKI Ismael

US PRINGY – 90^{EME} ANNIVERSAIRE

Médaille d'OR : CHARBONNET Alain - CHERPITEL Philippe
Médaille de BRONZE : JAVORI Christelle

FC SEMINE – 40^{EME} ANNIVERSAIRE

Médaille d'OR : RONDOT Caroline
Médaille d'ARGENT : PERAN Jean-Marc
Médaille de BRONZE : COTTERLAZ-RANNARD Julien

FC VALLEE VERTE – 90^{EME} ANNIVERSAIRE

Médaille d'ARGENT : GEX FABRY Christelle
Médaille de BRONZE : LATOUR Edouard - ROEGIS Jessy
MEDAILLE D'OR
BESSON Christophe - ES CHILLY
CHASSAT Yves - FJ AMBILLY
FALCOMATA Andrea - FC CHERAN
HEMON Jean - USAV
JOLY Jean Yves - VF74 (Foot entreprise)
MASSON Raymond - AS ST GEN/FER/CRO
RICHARD Gérard - FRS CHAMPANGES
SARDINHA José - ES DOUVAINE/LOISIN
VECCHI Marcel - ES MEYTHET

MEDAILLE D'ARGENT

ALMEIDA ALVES Abel – AS PORT ANNECY
DUPUIS Jean Jacques – SS ALLINGES

MEDAILLE DE BRONZE

AUERBACK Sébastien - AS ST GE/FER/CRO
BALISTRERI David – US MARGENCEL
BELLOTTO Benjamin – CS VEIGY
EL BOUGRINI Rachid – FC FORON
FERIGO Marie Liliane – FC ST JEOIRE
MARTIN Raymonde – FC EPAGNY
REZAIGUI Moncef – CS AYSE

• MEDAILLES DE LIGUE

MEDAILLE D'OR

GENOVESE Dominique – FC Cluses
MOLLARD Georges – ES Chilly

MEDAILLE DE VERMEIL

ALLARD Denis - Comité de Direction
DAUDIN Gérard - US Mt Blanc
KHIARI Abdelkader – FC Cluses

MEDAILLE D'ARGENT

BARD Brigitte - Comité de Direction
CAUSSE Philippe – US Annecy le Vieux
COULAUD Bernard – US Mt Blanc
DUMAS-BAUDRON Michel – ES Chilly
LOEHRER Bernard – As Lac Bleu

MARTIN-CARRION Jésus - FC Foron
 MASSON Raymond – AS St Ge/Fer/Cro
 VAUTHIER Jean-François - As Lac Bleu

LUTZ Laurent - Comité de Direction
 PACLET Pierre – FC Annecy

• **MEDAILLE FEDERALE**

MEDAILLE D'ARGENT

CHENEVAL Bernard - Comité de Direction

• **MEDAILLES JEUNESSE ET SPORTS 2018-2019**

MEDAILLE DE BRONZE

MAREL Didier - Comité de Direction
 ROUX Jean-Denis - Comité de Direction
 SUSSEY Frédéric - Comité de Direction

MEDAILLE D'ARGENT

CROSET Robert - FC La Filière
 GALLAY Pascale - Comité de Direction
 MONDINI Daniel – US Pringy

MEDAILLE D'OR

LAGRANGE Jacques - Comité de Direction et Comité
 Médaille JS

CORRESPONDANCE

LIGUE AUVERGNE RHONE-ALPES :

Convocation AG de Ligue

CLUBS :

FC Vallée Verte : Invitation à l'AG (Transmise au Président)
 GJ Anthy Margencel : Invitation à l'AG (Transmise au Président)

DIVERS :

LFA : Report date de dépôt des dossiers CNDS

CORRESPONDANCE TRANSMISE AUX COMMISSIONS SUIVANTES :

Commission de Discipline : M.Benard – M.Fournier – M.Bois - GJBB – ES Franco Tunisienne Cluse – FC Ballaison – AS Marin

Commission des Jeunes : US Annemasse – Bons en Chablais – US Divonne – ES Cernex – Dingy St Clair – Gpt Lyaud Armoy Perrignier

Commission Sportive: Foron FC – FC Cruseilles – US Mont Blanc Passy

Commission Féminine : USAV

Commission des Arbitres : FC Thônes – M.Nivollet

Commission Technique : ES Valleiry

Trésorier : FC Evian – Nivolet FC – Oyonnax – FC Chambotte – Gpt Usses – Gpt Jeunes de l'Épine – Foron FC – Le Bourget du Lac – AS Thonon

Commission des Délégués : M.Moscato – M.Curt

Commission Foot Entreprise : M.Amoura

COMMISSION DES REGLEMENTS

Présidents : Pierre BERNARD et Philippe CHEVRIER
Secrétaire : Jacques LAGRANGE

Réunion du 17/06/2019
Publiée le 20/06/2019

• DECISIONS

RECTIFICATIF SUITE A ERREUR ADMINISTRATIVE

MATCH n° 20642866

DOSSIER N° 424/86 : LA BALME DE SILLINGY 2 – MARIGNY 1 – SENIOR D4 Poule E du 26/05/2019

En la forme :

La réserve d'avant match formulée par le club de LA BALME DE SILLINGY concernant le fait que « sont inscrits sur la feuille de match plus de 2 joueurs mutés hors période » est recevable en la forme conformément aux dispositions des articles 142 et 186 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Réserve d'avant match transformée en réclamation d'après match au visa de l'article 187-1 des RG FFF au motif que la confirmation de la réserve d'avant match ne reprend pas les termes de celle-ci.

Au fond :

De l'instruction de la réclamation, il ressort que les joueurs :

ZANNETTON Arnaud, licence n° 2518676257

PINHEL ARAUJO Daniel, licence n° 2538623363

TARTARAT Mike, licence n° 2508659474

Sont titulaires d'une licence frappée du cachet « mutation » et/ou « mutation hors période » ce qui n'est pas conforme à l'article 47 du Statut de l'Arbitrage.

Le club de MARIGNY étant en 4^{ème} année d'infraction au Statut de l'Arbitrage, le nombre de joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet mutation autorisés à pratiquer dans l'équipe hiérarchiquement la plus élevée est diminué du nombre total d'unités équivalent au nombre de mutations de base auquel le club avait droit soit zéro au cas de l'espèce.

Décision :

La Commission des Règlements donne match perdu par pénalité à l'équipe de MARIGNY 1 sans pour autant en reporter le gain à l'équipe de LA BALME DE SILLINGY 2 et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation.

Résultat :

MARIGNY 1 : -1 pt

LA BALME DE SILLINGY 2 : 0 pt

MARIGNY 1 1 : 0 but

LA BALME DE SILLINGY 2 : 2 buts

MATCH n° 21108244

DOSSIER N° 425/91 : DIVONNE 1 – PREVESSIN MO 1 – U17 D3 Poule E du 25/05/2019

INSTRUCTION :

Au fond :

Considérant qu'il ressort du rapport de l'arbitre de la rencontre qu'à cause d'un violent orage accompagné de grêle, il a été obligé d'arrêter définitivement la rencontre sus nommée avant son terme réglementaire.

Décision :

La Commission des Règlements donne match à rejouer et transmet le dossier à la commission compétente pour reprogrammation.

MATCH n° 20642329**DOSSIER N° 425/92 : SAINT CERGUES 1 – DOUVAINE LOISIN 1 – SENIORS D4 Poule A du 19/05/2019****En la forme :**

L'évocation d'après match formulée par la Commission des Règlements concerne le fait que le joueur ROPERO Léo, licence n° 2338156701 serait susceptible d'être suspendu au jour de la rencontre.

Au fond :

Au titre de l'article 187-2 des RG FF, la Commission des Règlements peut se saisir de dossier concernant l'inscription sur la feuille de match d'un licencié suspendu.

Attendu que la Commission a sollicité le club de SAINT CERGUES, que celui-ci n'a pas répondu à la demande.

Considérant que le joueur ROPERO Léo a été exclu lors de la rencontre SAINT CERGUES / DOUVAINE LOISIN D4 Poule A du 18 mai 2019, qu'il était donc sous le coup d'un match de suspension automatique lors de la prochaine rencontre officielle de cette équipe.

Considérant que le club de SAINT CERGUES n'a pas joué sa rencontre contre VACHERESSE le 26 mai pour cause de forfait

Considérant qu'un joueur ne purge pas sa sanction lors d'un match ou une équipe est forfait.

Attendu que dès lors le joueur ROPERO Léo devait purger sa sanction contre PERRIGNIER en date du 2 juin 2019, il ne pouvait dès lors participer à la rencontre sus nommée.

Décision :

La Commission des Règlements donne match perdu par pénalité à l'équipe de SAINT CERGUES 1 pour en reporter le gain à l'équipe de PERRIGNIER 1 et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation.

A titre subsidiaire, la Commission des Règlements sanctionne le joueur : voir sanction sur FootClubs.

Résultat :

SAINT CERGUES 1 : - 1pt

PERRIGNIER 1 : 3 pts.

SAINT CERGUES 1: 0 but

PERRIGNIER 1 : 6 buts

Ces décisions sont susceptibles d'appel dans les conditions de compétence, de forme et de délai précisées aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux, 4 et 10 de l'annexe 2 des mêmes règlements repris par l'article 12-5-1 des Règlements Sportifs du District par courrier électronique, obligatoirement avec l'en tête du club, dans le délai de 7 jours pour les matchs de championnat et de deux en ce qui concerne les matchs de coupe de District ou les litiges survenus lors des deux dernières journées de la compétition ou portant sur le classement en fin de saison, à compter du lendemain de la date de notification de la décision contestée).

COMMISSION DE DISCIPLINE

Réunion du mardi 17 juin 2019

Publié le jeudi 20 juin 2019

Présidence : Bernard CHENEVAL.

Secrétaire de séance : Grégoire MOSCATO.

Membres présents : Pierre BERNARD, Alain ROSSET, Denis MOUCHET, Jean Denis ROUX, Éric NICOLLAUD

Les joueurs et dirigeants exclus lors d'une rencontre sont priés de nous faire parvenir un rapport circonstancié dans les 48 heures.

Toutes absences non officiellement justifiées lors d'une audition ou d'une confrontation (certificat médical, de scolarité, de l'employeur) ne seront pas prises en compte et seront sanctionnées par une amende d'un montant de 100€.

Délégation acceptée.

Attendu le paragraphe 3 du barème disciplinaire annexé aux règlements généraux de la F.F.F. indiquant que :

Les sanctions de référence prévues aux articles 4 à 9 du présent barème s'appliquent lorsque les infractions qu'elles répriment sont commises par le biais de tout support de communication, y compris les réseaux sociaux.

Si l'infraction revêt un caractère public, le quel peut être retenu si les faits dont il est question ont été accessibles à un large public (voir non limité), inconnu (non identifié) et/ou imprévisible (sans lien étroit entre les personnes le constituant), cela constitue une circonstance aggravante.

• CONVOCATIONS AUDITIONS

Dossier n° 45 – 424/54577-2 :

Match n°21145650 du 01/06/2019 – U20 D2 poule A

ESC OLYMPIQUE - ANNEMASSE-GAILLARD II

Sont convoqués le lundi 24/06/2019 à 19 hrs.

L'arbitre :

LEROY Alan

ESC OLYMPIQUE :

Le président ou son représentant

DRAYTON Steven, arbitre assistant

SAVANIO Alain, délégué

PERELLI Patrice, éducateur

DRAYTON Alec, capitaine

PALMIERI Alessandro, joueur n°3

ANNEMASSE – GAILLARD II

Le président ou son représentant

MOUJAHID Adil, arbitre assistant

HANNACHI Ahmed, éducateur

ARAKHSIS Issa, capitaine

LAIFAOUI Mehdi, joueur n°1

GREGORIS Alexandre, joueur n°5

CHAOUIANI Oussama, joueur n°8

REKAIBI Amine, joueur n°11

ATTENTION : CHANGEMENT DE DATE.

Dossier n° 46 – 424/50287-2 :

Match n°20641944 du 02/06/2019 – séniors D3 poule A

ESP CLUSIENNE – MT BLANC PSG II

Sont convoqués le vendredi 28/06/2019 à 19 hrs.

L'arbitre :

BENARD Kevin

ESP CLUSIENNE :

Le président ou son représentant

DELLAI Ouassim, arbitre assistant

RENIER Johann, délégué

ABDOU Ibouniamine, éducateur

OULED SAAD Mohamed, dirigeant

KANOUTE sankou, capitaine

MT BLANC PSG II

Le président ou son représentant

TRUCHOT Laurent, arbitre assistant

HARRAGUIA Aziz, éducateur

LODOLO Cédric, dirigeant

GULER Yasin, capitaine

Dossier n° 47 – 424/50473-2 :

Match n°20642329 du 19/05/2019 – Séniors D4 poule A

FC ST CERGUES – ES DOUVAINNE LOISIN

Sont convoqués le mardi 25/06/2019 à 19 hrs.

L'arbitre :

MURAT Sébastien

FC ST CERGUES :

Le président ou son représentant

BOUILLLOT Frédéric, arbitre assistant

MASSE Justine, délégué

CARTIER Éric, éducateur

FAYARD Sylvain, dirigeant

BELLINGUEZ Joris, capitaine

ES DOUVAIN LOISIN :

Le président ou son représentant
GIAZZI Dominique, arbitre assistant
EL YAKOUTI Advelhak, éducateur
CHEVALLEY Pierre, dirigeant
QUIQUERET Bastien, capitaine

GJ VIRY / VUACHE :

Le président ou son représentant
RIDOUTT Moises, arbitre assistant
MEINDER Daniel, délégué
ARMAND Fabrice, éducateur
MAIZIERE Michael, dirigeant
SIBILLE Sam, joueur n°7 accompagné de son tuteur légal

ES ST JEOIRE / LA TOUR:

Le président ou son représentant
CARRIER VERNAND Cédric, arbitre assistant
BERTHELON Gerald, éducateur
WARANSKI Patrick, dirigeant

Dossier n° 48 – 424/504098-2 :

Match n°21108586 du 02/06/2019 – U15 D2 poule C

GJ VIRY/VUACHE – ES ST JEOIRE/LA TOUR

Sont convoqués le mardi 25/06/2019 à 20 hrs.

L'arbitre :

BALON DEMONMEROT Lilian

COMMISSION SPORTIVE

Président : Jean-Michel BAULMONT

NOTE AUX CLUBS :

Jean-Michel BAULMONT

Nouvelle adresse mail : bjm.74@orange.fr

• **CATEGORIE SENIORS**

Responsable : M.Caruso

COURRIERS ADRESSES AU DISTRICT :

Utilisation de la **boîte mail officielle du club** exclusivement.

Ne pas oublier de mentionner : la catégorie concernée, la série et la poule, la date et les équipes en présence.
Aucun dossier ne sera traité si ces obligations requises ne sont pas respectées. Merci d'avance.

• **AMENDES F.M.I**

Malgré toutes les formations données depuis deux saisons pour la mise en place de la F.M.I. sur l'ensemble du foot à 11, la commission constate encore un grand nombre de défauts dans son utilisation, et tient à rappeler :

1 - la préparation des matchs doit être faite en semaine et pas juste avant les rencontres,

2 - en cas de forfait, de matchs remis ou reportés, la FMI doit être utilisée. Un mail d'information est nécessaire pour prévenir mais ne suffit pas. Il incombe au club recevant de faire la FMI, même si c'est votre adversaire qui fait forfait. Concernant la procédure, saisir l'arbitre central et les arbitres assistants, pour accéder à l'onglet : «Non joué - absence de l'équipe visiteuse ou recevante».

3 - en cas de problème, la feuille de match papier doit être accompagnée du document « CONSTAT D'ECHEC FMI » clairement rempli par le club (disponible sur le site du District).

Constatant que certains clubs ne jouent pas toujours le jeu, la Commission a donc décidé de systématiquement amender la non utilisation de la FMI et ce, dès la première journée de la saison 2018 / 2019 (sauf bien sûr en cas de problème technique ou de serveur avéré).

Les feuilles papiers sans le rapport FMI, les rapports incomplets ou illisibles, la non utilisation de la FMI en cas de forfait, report ou remise de match, sont donc amendés selon les règlements en vigueur cette saison.

Comptant sur votre collaboration et votre compréhension afin que la situation s'améliore.

RAPPEL : Tout report de match se fait avec l'autorisation de la commission sportive, sans validation de la commission, match perdu pour les deux équipes.

**• RETRAIT DE POINTS AU CLASSEMENT DE FIN DE SAISON ART 10.11.1B
(SOUS RESERVE DES DOSSIERS ET PROCEDURES EN COURS)**

D1

AS DE ST GENIS FERNEY CROZET : - 2 Pts
FOY J D AMBILLY : -10 Pts

D2

CS LA BALME DE SILLINGY : -1 Pts
FC CLUSES : - 1 Pts

D3

AS MARIN : -1 Pts
ET.S MEYTHET : -1 Pts
AS DU LAC BLEU : -1 Pts
US MONT-BLANC PASSY ST GERVAIS : -1 Pts
AS PREVESSIN MOENS : -1 Pts

D4

AS NEYDENS : -6 Pts

COMMISSION DU STATUT DE L'ARBITRAGE

Président : Jean-Denis ROUX

Représentants des clubs : Patricia VINCENT – Pascale GALLAY - Pierre BERNARD – Sébastien CUSIN

Arbitre représentant les clubs : Mike MOMONT

Arbitres représentants excusés : Laurent LUTZ – Antoine BLANCHET

Assiste : Jérôme MENAND

• STATUT FEDERAL

CLUBS EN INFRACTION AU STATUT FEDERAL :

Sanctions sportives applicables saison 2019-2020 sauf pour les clubs en 3^{ème} d'infraction ou l'application de la sanction sportive se fera en fin de saison 2018-2019.

Sanctions financières applicables saison 2018-2019

Clubs	Arbitres n'ayant pas dirigé le nombre de rencontres	Arbitres manquants	Année d'infraction au statut fédéral	Montant à payer
AMBILLY F.J.		1 majeur	2	2x120 = 240 € <i>Déjà facturé en 02/2019</i>
ANNECY Italiens		1	2	2x50 = 100 € <i>Déjà facturé en 02/2019</i>
BALME DE SILLINGY (LA)	1	1	1	1x50 = 50 €
CARROZ D'ARACHES		1	2	2x50 = 100 € <i>Déjà facturé en 02/2019</i>
CESSY GEX FC		1	1	1 x 50 = 50 € <i>Déjà facturé en 02/2019</i>
EVIRES FC		1	2	2x50 = 100 € <i>Déjà facturé en 02/2019</i>
FERNEY-VOLTAIRE AS		1	2	2x50 = 100 € <i>Déjà facturé en 02/2019</i>
HAUT-RHONE FC	1	1	2	2 x 50 = 100 €
LAC BLEU A.S.		1 senior	3	3x50 = 150 € <i>Déjà facturé en 02/2019</i>
LANFONNET E.S.		1	2	2x50 = 100 € <i>Déjà facturé en 02/2019</i>
MARIGNIER Sports	Rectification	2 = 1 majeur et 1 senior	1	1x120 = 120 € <i>Déjà facturé en 02/2019</i> Ajout 06/2019 1 x 120 = 120 € Total de 240 €
PREVESSIN MOENS AS		1	4	4x50 = 200 € <i>Déjà facturé en 02/2019</i>
ST JEOIRIEN Foot FC		1	2	2x50 = 100 € <i>Déjà facturé en 02/2019</i>
SALLANCHES A.S.C.	Pas le nombre de matchs	1	1	1x50 = 50 €
THONES FC		1 majeur	1	1x120 = 120 € <i>Déjà facturé en 02/2019</i>
THONON Turque UC		1	1	1x50 = 50 € <i>Déjà facturé en 02/2019</i>
VETRAZ-MONTHOUX US	Pas le nombre de matchs	1	2	2x50 = 100 €
VIUZ EN SALLAZ AS		1	1	1x50 = 50 €

Les clubs non cités ci-dessus sont en règle au statut fédéral de l'arbitrage.

Les amendes pour un arbitre n'ayant pas satisfait à ses obligations seront communiquées en date du 15 juin 2019 suite à la dernière réunion du Statut de l'Arbitrage.

RAPPEL DES SANCTIONS :

- 1^{ère} année d'infraction par arbitre manquant et par saison :
- Ligue 1 et Ligue 2 = 600 €
- Championnat National 1 = 400 €
- Championnat National 2 et 3 = 300 €

- Championnat de France Féminin de Division 1 = 180 €
- Championnat de France Féminin de Division 2 = 140 €
- Championnat de France Futsal de Division 1 = 180 €
- Championnat de France Futsal de Division 2 = 140 €
- Championnat Régional 1 = 180 €
- Championnat Régional 2 = 140 €
- Championnat Régional 3 et Championnat départemental 1 et Futsal R1 = 120 €
- Championnat de Football Entreprise, Féminins Régionaux et autres Division de District = 50 € (Tarif Ligue)

2^{ème} année d'infraction : Amende doublée

3^{ème} année d'infraction : Amende triplée

4^{ème} année d'infraction : Amende quadruplée

Sanctions sportives :

Se référer à l'article 47 du Statut de l'Arbitrage pour ce qui est des mutations. Tout en vous rappelant que tous les clubs figurant sur la liste arrêtée au 15 juin 2019 en 3^{ème} année d'infraction et au-delà, en plus des sanctions financières et des diminutions de mutations ne pourront accéder à la division supérieure s'ils ont gagné leur place.

Clubs de Ligue :

Le Statut de l'Arbitrage des clubs de Ligue est géré par celle-ci. Certains clubs figurent sur cette liste compte-tenu des données accessibles au District Haute-Savoie-Pays de Gex qui perçoit les amendes.

Ces clubs doivent se référer au journal Foot Ligue pour connaître leur position aussi bien au Statut Fédéral qu'au Statut Aggravé qui concerne les clubs de jeunes engagés en Championnat National ou Ligue.

Rappel de l'article 47 des Règlements Généraux :

- a) Pour tout club figurant sur la liste arrêtée au 15 juin, en première année d'infraction, la saison suivante, le nombre de joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet « Mutation » autorisés à pratiquer dans l'équipe hiérarchiquement la plus élevée est diminué d'une unité pour le Futsal et de deux unités pour le football à 11.
- b) Pour tout club figurant sur la liste arrêtée au 15 juin, en deuxième année d'infraction, la saison suivante, le nombre de joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet « Mutation » autorisés à pratiquer dans l'équipe hiérarchiquement la plus élevée est diminué de deux unités pour le Futsal et de quatre unités pour le football à 11. Cette mesure est valable pour toute la saison.
- c) Pour tout club figurant sur la liste arrêtée au 15 juin, en troisième année d'infraction, le nombre de joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet « Mutation » autorisés à pratiquer dans l'équipe hiérarchiquement la plus élevée est diminué, pour la saison suivante, du nombre total d'unités équivalant au nombre de mutations de base auquel le club avait droit. Cette mesure ne concerne pas les joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet « Mutation » en application des dispositions de l'article n° 164 des Règlements Généraux.
- d) Elle est valable pour toute la saison et reprend effet pour chacune des saisons suivantes en cas de nouvelle infraction.

En outre, tout club figurant sur la liste arrêtée au 15 juin, en troisième année d'infraction et au-delà, en plus de l'application du paragraphe c) ci-dessus, ne peut immédiatement accéder à la division supérieure s'il y a gagné sa place.

• STATUT AGGRAVE JEUNES

Article 18 - 7- C du Statut de l'arbitrage des Règlements sportifs du District Haute-Savoie/Pays de Gex

CLUBS EN INFRACTION AU STATUT AGGRAVE JEUNES :

Clubs	Arbitres jeunes manquants	Année d'infraction Statut aggravé	Montant à payer
Gpt Jeunes ARMOY LE LYAUD PERRIGNIER	1	1	1x50= 50 € <i>Déjà facturé en 02/2019</i>
VILLE LA GRAND AJ	1	1	1x50= 50 €

Les clubs non cités ci-dessus sont en règles au statut aggravé jeunes

• **IMPORTANT : NOTE AUX CLUBS**

Rappel :

Arbitre senior	= 18 matchs à arbitrer
Arbitre jeune	= 15 matchs à arbitrer
Arbitre stagiaire adulte	= 8 matchs à arbitrer
Arbitre stagiaire jeune	= 7 matchs à arbitrer

ATTENTION : Les arbitres doivent obligatoirement effectuer un match dans les 3 dernières journées de championnat.

• **MUTATIONS SUPPLEMENTAIRES**

Pour la saison 2019-2020 :

- le club d'ALLINGES SS bénéficie d'une mutation supplémentaire
- le club de COMBLOUX FC bénéficie d'une mutation supplémentaire

Les autres clubs susceptibles d'obtenir 1 ou 2 mutations et qui n'ont pas adressé de demande avant le 01/06/2019, ne pourront pas bénéficier de mutation supplémentaire.

COMMISSION TECHNIQUE

• **DEVELOPPEMENT ET ANIMATION DES PRATIQUES**

SAISON 2019-2020

Comme chaque année nous vous prions de bien vouloir déclarer vos responsable EdF ainsi que de catégories via le lien suivant : <https://forms.gle/H3AFdfJtSmS6zTR9>

Si les personnes restent inchangées et les coordonnées identiques, veuillez noter «**idem**».

L'engagement des équipes est à faire via Footclub jusqu'au **15 août**. Passée cette date vous ne pourrez plus avoir accès aux engagements. Pensez à noter vos desideratas (lieux des plateaux, pratiques hivernales pour les clubs de montagne) A noter que pour les u9, jusqu'à 3 inscrits au même niveau les équipes seront sur les mêmes plateaux. A partir de 4, nous les séparons en 2 groupes (sauf demande contraire du club).

Dates de reprise :

- U7 : samedi 21 septembre
- U9 : samedi 14 septembre
- U11 : samedi 14 septembre

Réunion de rentrée du Foot Animation :

Elle aura lieu le vendredi 6 septembre (lieu à déterminer). La présence des responsables EdF est importante car beaucoup d'informations seront données.

COMMISSION DES COUPES

Président : Pierre BERNARD

Un petit air d'Irlande flottait sur CRUSEILLES pour nos finales de Coupes du CREDIT MUTUEL du DISTRICT. Les conditions météo jouant les troubles fêtes sur cette première journée, qui nous obligent à prendre la décision de faire jouer tous les matchs sur le synthétique.

L'alternance de pluie et de brouillard, qui retombe juste avant le premier match et laisse place au soleil au coup d'envoi de celui-ci, une journée agréable jusqu'aux coups de tonnerre et des trombes d'eau qui nous obligent à arrêter les matchs. La sagesse l'emportant sur l'enjeu.

Un grand MERCI et félicitations aux clubs finalistes U18 Féminines de DOUVAINE LOISIN et SILLINGY, à ceux des U17 1^{er} Niveau de BEAUMONT COLLONGES et ST GENIS-FERNEY-CROZET, à Jérémy, Lilian, Baptiste, Jonathan, Théo, Pierre nos jeunes arbitres des 2 matchs, aux délégués préposés qui ont compris la décision d'arrêter la compétition, et qui ont trouvé, après discussions, les bons compromis pour faire en sorte que la fête puisse quand même être belle en revenant jouer le dimanche leur finale de Coupe et à Sébastien HUMBERT et tout son staff qui en acceptaient les conséquences et se préparaient à une deuxième journée de folie avec 6 matchs au programme.

Avant cela, dans une bonne ambiance générale, LANFONNET et MARIGNIER ont mis leurs noms sur les toutes nouvelles Coupes U15 et U17 2^{ème} Niveaux et le club de l'ESC OLYMPIQUE ramène le challenge U17 1^{er} Niveau dans le Pays de Gex.

Changement radical le dimanche avec un temps et une journée superbe. Les matchs se succédant sur les 2 terrains. G.G.B en foot entreprise, puis ST GENIS-FERNEY-CROZET en U17 1^{er} Niveau et FERNEY VOLTAIRE en Seniors 2^{ème} Niveau, remportaient les 3 finales de la matinée. Puis c'était au tour des filles de commencer nos 3 dernières finales de la saison. MEYTHET remportant celle des Seniors Féminines et s'adjugeant le challenge pour l'avoir gagné 3 années de suite et DOUVAINE LOISIN et son poulet en U18 Féminines pour les 2 premières devant une nombreuse assistance en cette période Coupe du monde et de promotion du foot Féminin, puis ANNECY LE VIEUX 2 pour le final de la saison, honoré de la présence de Miss PAYS de SAVOIE, en Seniors 1^{er} Niveau. Le tout dans une bonne ambiance au gré des joies et déceptions des uns et des autres.

Malgré une météo capricieuse, ces 2 journées de Finales ont été une très grande réussite et la Commission tient à remercier toutes les personnes, joueuses, joueurs, officiels, personnalités, membres du District ayant participé à celle-ci.

Un grand merci à Mickaël et Manu qui ont géré avec rigueur et bonne humeur le va et vient des 18 équipes et officiels se succédant dans le coin vestiaires, à Fred pour le suivi de l'organisation entre le club et notre District et enfin à Sébastien HUMBERT et tout son staff, tous les parents d'enfants et tous les jeunes joueurs du club de CRUSEILLES ayant participé et qui ont permis de faire de nos finales de Coupes du CREDIT MUTUEL du DISTRICT, une belle réussite.

Nous vous souhaitons de belles vacances et vous donnons rendez-vous dès le mois de septembre pour la nouvelle édition qui se clôturera sur les terrains de l'A.J VILLE LA GRAND.

COMMISSION DE FORMATION

Président : Jean-Denis ROUX

FORMATION DES EDUCATEURS :

Le calendrier des formations d'éducateurs de la saison 2019-2020 sera disponible à compter du jeudi 27 juin prochain. Les clubs désirant accueillir une session de formation doivent contacter Grégory MOREL par mail.

RESULTATS DES CERTIFICATIONS :

Certification CFF1 du Lundi 10 Juin 2019 à GAILLARD :

	NOM Prénom	Club	MSP PEDA	RAPPORT	CFF1
1	CROSET Sébastien	US ANNECY LE VIEUX	Validé	Déjà validé	Validé
2	HERNANI VILLENA Jorge	US ANNEMASSE GAILLARD	Validé	Validé	Validé
3	AIMAR El Hadi	ES SEYNOD	Report suite intempérie		
4	LUCAS Adrien	CO CHAVANOD	Report suite intempérie		
5	MICHAUDET Mathieu	FC BREVON	Report suite intempérie		

Certification CFF2 du Lundi 10 Juin 2019 à GAILLARD :

	NOM Prénom	Club	MSP PEDA	RAPPORT	CFF2
1	ZGANI Soufiane	CLUSES SCIONZIER FC	Déjà validé	Validé	Validé
2	VADOT David	ESCO	Validé	Validé	Validé
3	THIOLLAY Fabrice	FC GAVOT	Validé	Validé	Validé
4	TEXEIRA Dominique	FC GAVOT	Non validé	Validé	Non validé
5	PASQUIER Pierrick	CO CHAVANOD	Validé	Validé	Validé
6	OZDEMIR Okan	CLUSES SCIONZIER FC	Validé	Déjà validé	Validé
7	MEYER Maxime	AS LYON DUCHERE	Validé	Déjà validé	Validé
8	BURDINAT Cyrille	CSL PERRIGNIER	Validé	Validé	Validé
9	BOUTOBZAH Abdelahid	SS ALLINGES	Non validé	Validé	Non validé

Certification CFF4 du Lundi 17 Juin 2019 à VILLE LA GRAND :

	NOM Prénom	Club	CFF4
1	AREIAS Dylan	FC CESSY	Non validé
2	BUFFLIER David	ES THYEZ	Validé
3	DESMAZEAU Enora	AS SILLINGY	Non validé

COMMISSION DE PREVENTION

Président : Grégoire MOSCATO

Classement du fair-play sous réserve d'homologation des dossiers en cours.

Seniors D1

1) FC THONES	8,65
2) FC BALLAISON	9,61
3) FC CHERAN	9,80

Séniors D2

1) ES ST JEOIRE LA TOUR	5,90
2) CSP AMPHION II	6,59
3) SS ALLINGES	8,63

Séniors D3

1) FC LA FILIÈRE	6,13
2) ES CHILLY II	7,50
3) AS PARMELAN VILLAZ	8,40
3) ES SCIEZ	8,40

Séniors D4

1) ES ST JEOIRE LA TOUR II	2,50
2) ES CERNEX II	3,63
3) FC DINGY ST CLAIR	5,00

Seniors Féminines

1) ES MEYTHET	0,35
1) ESC OLYMPIQUE	0,35
3) ES SEYNOD	1,78

U20 D1

1) FC CLUSES SCIONZIER	4,72
2) US ANNECY LE VIEUX II	7,94
3) US SEMNOZ VIEUGY	9,73

U20 D2

1) CSA POISY	3,50
2) FC EPAGNY	5,50
3) FC CHAMBOTTE	5,50

U17 D1

1) GJ BONS BALLAISON	3,00
2) FC BEAUMONT COLLONGES	3,25
3) US ANNECY LE VIEUX II	4,00

Remise des récompenses le jeudi 4 juillet 2019 à la salle du Sayoy (Ville la Grand).